

Accord sur le statut UE/Albanie en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de l'Albanie

2018/0241(NLE) - 15/01/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 601 voix pour, 68 contre et 25 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sur le statut entre l'Union européenne et la République d'Albanie relatif aux actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la République d'Albanie.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Le principe d'un accord sur le statut est de fournir un cadre juridiquement contraignant pour les opérations de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes lorsque des membres des équipes exerçant des pouvoirs d'exécution doivent être déployés sur le territoire d'un pays tiers.